



Les Randonneurs du Val d'Authion
BRM 200 km 21 mai 2022

PROGRAMME et REGLEMENT

La randonnée est libre, sans classement et ouverte aux licenciés et non licenciés.

- Les consignes sanitaires en vigueur au moment de la manifestation (émises par la FFV) seront scrupuleusement respectées.
- Les mineurs ne sont pas admis.
- Les participants doivent respecter le Code de la Route, les autres usagers de la route, les autres participants, la nature et l'environnement.
- Le port du casque est obligatoire pour tous et le gilet de sécurité est obligatoire dès lors que les conditions météorologiques et le Code de la Route l'exigent.
- Les inscriptions sont prises à l'avance, l'accueil des participants à partir de 7 h pour un départ à 8 h, la clôture s'effectuera à 21 h.
- Un parcours est proposé :
BRM 200 Km selon le plan de route et le plan du circuit, le tout communiqué aux participants.
Le règlement général BRM est à disposition sur notre site (RVA49.fr) ainsi que le bulletin d'inscription, le plan de route et la carte détaillée.
Les tarifs d'inscription sont :
 - 5 € pour les adultes licenciés FFV
 - 7 € pour les adultes non licenciés
- A l'inscription, après émargement de la fiche d'inscription, chaque participant recevra une carte de route nominative où seront inscrits les numéros de téléphone d'urgence (18 Pompiers, 15 et 112 SAMU) ainsi que celui des organisateurs.
- Des personnes titulaires de PSC1 et munies de trousse de premiers secours seront présentes à l'accueil et aux endroits de pointage en cas de besoin.
- Des panneaux de rappel de prudence seront posés sur les circuits dès qu'ils seront jugés nécessaires.
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'intempéries, de catastrophe naturelle ou de tout autre évènement indépendant de sa volonté ou pouvant nuire à la sécurité.

Le Président : Chesnaie Ludovic